

# Le conseiller en environnement intérieur (CEI)



**VISITE GRATUITE**

## Qu'est-ce qu'un CEI ?

Le CEI est un professionnel diplômé et formé pour établir un audit de l'environnement intérieur.

### Ses missions :

- Se rend au domicile des personnes qui en font la demande ou sur prescription médicale,
- Réalise un audit de la qualité de l'air,
- Effectue des mesures, des prélèvements de polluants ou d'allergènes si nécessaire,
- Propose des conseils d'éviction adaptés.

### Pour qui ?

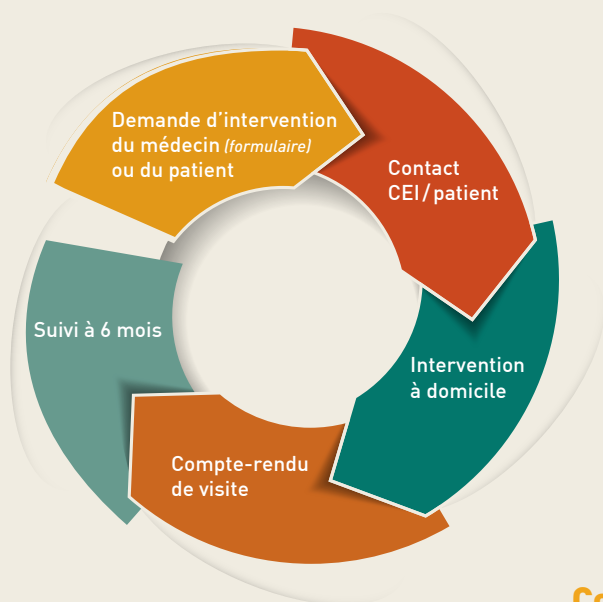
Les personnes souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques et pour lesquelles l'environnement domestique joue un rôle sur la survenue ou l'aggravation de leur pathologie.

## Comment faire intervenir un(e) CEI ?

À la demande du médecin spécialiste via le formulaire papier ou en ligne, ou en contactant la Conseillère en Environnement Intérieur.

Mutualité Française Centre-Val de Loire  
Murielle GENDRON - CEI  
5 à 9 Quai de la Saussaye  
41000 BLOIS  
06 30 97 31 95

Un rapport est adressé au patient et au médecin spécialiste à l'issue de l'intervention au domicile, puis un suivi à 6 mois pour connaître l'évolution de l'état de santé du patient.



## Contact

### Murielle Gendron

Conseillère en Environnement Intérieur à la Mutualité Française Centre-Val de Loire

06 30 97 31 95

Plus d'informations sur :

[www.cmei-france.fr](http://www.cmei-france.fr)

[www.centrevaleloire.mutualite.fr/qualite-air-interieur](http://www.centrevaleloire.mutualite.fr/qualite-air-interieur)